

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
ARRONDISSEMENT DE VENDOME
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

Présents : GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier, LEMERRE Henri, WARNIER de WAILLY Josse, ROULLEAU Nicolas, AUGIS Bernard, BAUDOIN Xavier, BEAUCHAMP Jean-Michel, BESSÉ Thierry, BONNOUVRIER Audrey, CHAMPDAVOINE P, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, EVERED Gillian, FUSIL Jean-Pierre, GLOANEC-MAURIN Karine, GOURDET Guy, PERAL Christiane, PICHOT Stéphanie, RONCIER Jean, ROULLIER Arnaud, SAISON Joël, THUILLIER Jean-Claude, VANDENBERGUE Myriam, VIOLANTE Florent, VIVET Joseph.

Absents excusés : AUBERT Nadine, BIRLOUEZ Gwénaél, GRENET Virginie, JACQUET Yves, SCOTTI MONTOIRE Stéphanie, VADE Isabelle.

Absents non excusés : ADAM Aurélie, CALLU Martine, DAUSY Michel, DUPAS Laurent, ESNAULT Didier, HERSEMEULE Jean, LOURDEL Dominique, PECQUEUR Nadia, PIAU Bertrand, REGOURD Gérard.

Secrétaire de séance : BONNOUVRIER Audrey

Date de convocation : 2 décembre 2019

Nb de membres en exercice :	42	
Nb de membres présents :	26	Nb de pouvoirs : 0
Nb de votants :	26	

Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2019

Le compte rendu de la séance du 13 novembre n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

Travaux d'enfouissement réseaux Arville – Demande DETR 2020 – Approbation du plan de financement

Monsieur Le Maire expose qu'un programme de travaux d'effacement des réseaux a été réalisé en centre bourg d'Arville au cours des années 1995 et 1996 au titre d'une opération « Cœur de village ».

Dans le cadre des études d'un nouveau projet « Cœur de Village », il est préconisé de poursuivre ces travaux d'enfouissement des réseaux situés rue des Templiers et route du Vieux Moulin, permettant ainsi de valoriser le site de la Commanderie d'Arville, principal lieu touristique situé au nord du département, aux confins du Parc Naturel Régional du Perche ;

Monsieur Le Maire indique que la commune peut bénéficier pour certains investissements d'une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - DETR et propose aux membres présents de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

Considérant la délibération du 7 octobre 2019 relative au lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et à l'éclairage public de la commune déléguée d'Arville : Route du Vieux Moulin et Route des Templiers ;

Considérant la délibération du 13 novembre 2019 relatif au programme prévisionnel des travaux d'investissement de 2020 dont l'enfouissement des réseaux à Arville ;

➤ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses		Recettes		
Travaux d'enfouissement électricité	53 755	DSR 2020 (plafonnée à 40 000 €)	40 000	24,88%
Réseau éclairage public	62 370	DETR 50% de 160 750 €	80 375	50,00%
Enfouiss réseaux téléphoniques	44 625	SIDELC 40% - Base plafonnée à 1 500 € par mât soit 600 € X 16 mâts	7 800	4,85%
		Montant des subventions sollicitées	128 175	79,73%
		Emprunt	32 575	20,27%
Montant des travaux HT	160 750	Montant global HT	160 750	100,00%
Financement de la TVA sur EP et Réseaux téléphoniques - La totalité de la TVA sur les travaux d'électricité est prise en charge par le SIDELC	21 399	Autofinancement de la TVA	21 399	100,00%
Montant TTC	182 149	Montant TTC	182 149	

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter auprès de Monsieur Le Préfet de Loir et Cher une subvention au titre de la DETR 2020 dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine bâti.

Contrôle des bâtiments communaux recevant du public

Par délibération du 7 octobre, le bureau d'Etudes SOCOTEC a été retenu pour le contrôle de 13 bâtiments communaux recevant du public.

Suite au contrôle effectué au cours du mois de novembre 2020, l'analyse du rapport SOCOTEC fait ressortir un montant des travaux évalué à 72 000 € pour l'ensemble dont :

- 36 300 € pour des travaux intérieurs ;
- 35 700 € pour des travaux de cheminement depuis les abords jusqu'aux bâtiments.

Compte tenu du caractère architectural de certains bâtiments, il est possible de demander des dérogations pour cause de conservation du patrimoine.

Monsieur Le Maire propose de solliciter les dérogations possibles auprès des services de l'Etat pour les bâtiments suivants :

- Eglise d'Arville et de Souday,
- Mairie de Saint-Avit et Saint-Agil (conservation des portes).

Les aménagements liés principalement au cheminement seront réalisés en partie par les agents techniques ainsi que certains travaux intérieurs portant sur de simples modifications.

Un programme de travaux plus conséquents sera décidé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition décrite ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de constituer un dossier de demande de dérogations des bâtiments pour cause de conservation du patrimoine.

Don Maison située 16, Place des Porches Souday

Lors de la séance du 27 août 2018, il avait été évoqué la possibilité d'acquérir la maison située à Couëtron-au-Perche - 16, Place des Porches - Souday, d'une surface actuelle de 133 m² habitables et comprenant un grenier d'environ 46 m².

Cet immeuble, construit au centre du village, composé à l'avant d'un porche, représente un élément classique de l'architecture locale antérieure au XIX^{ème} siècle.

A ce jour, la propriétaire de cette maison propose de faire don à la commune de son bien non grevé de conditions, ni de charges particulières.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur l'acceptation de ce don proposé à la commune conformément à l'article L 2242-1 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour : 24 – Contre : 0 – Abstentions : 2

- **ACCEPTE** le don de cet immeuble situé 16, Place des Porches, commune déléguée de Souday – 41170 Couëtron-au-Perche, cadastré section 000C686, conformément à l'article L 2242-1 du CGCT ;
- **DECIDE** que la commune prendra à sa charge la totalité des frais notariés occasionnés dans le cadre de cette opération qui sera confiée en l'Etude de Maître Antoine RICHARDIN, Notaire à Mondoubleau (Loir et Cher) ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire de mener à terme ce dossier.

Cession terrain pour construction d'un NRO sur la commune déléguée de Oigny dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre du projet de déploiement du Très Haut Débit sur le département, le Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire numérique » a désigné TDF / Val de Loire Fibre comme délégataire.

Une rencontre a eu lieu le 15 novembre dernier entre TDF/Val de Loire Fibre et les élus afin d'identifier un site d'accueil du Nœud de Raccordement Optique (NRO) sur la commune. Il est proposé de céder à l'euro symbolique une partie de la parcelle située sur la commune déléguée de Oigny, cadastrée 165B306 d'une surface totale de 1322 m², pour une surface de 75 m². La construction du NRO sera proche du poste téléphonique actuel d'ORANGE et son accès se fera par une servitude de passage. Cette construction devra faire l'objet d'une déclaration de travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de déploiement du réseau de fibre optique dans le département et les démarches relatives à l'implantation des Nœuds de Raccordement Optique – NRO – menée par TDF / VAL DE LOIRE FIBRE,

- **VALIDE** le site d'implantation NRO sur la parcelle cadastrée 165B306 (commune déléguée de Oigny) ;
- **AUTORISE** la cession d'une partie de terrain d'une surface projetée de 75 m² à l'euro symbolique avec servitude de passage ;
- **PRECISE** que les frais inhérents à la vente seront entièrement supportés par la société VAL DE LOIRE FIBRE ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier ;
- **AUTORISE** la société VAL DE LOIRE FIBRE à déposer une déclaration de travaux se rapportant à une construction de 15 m².

Service eau : compte rendu d'ITECOM dans le cadre de l'installation d'un système de télégestion

Lors des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau de Souday et Baillou, la mise en service de la télégestion avait été confiée à la Société ITECOM sans contrat de maintenance pour le suivi des données. La télégestion ne fonctionne plus depuis des interventions successives de SUEZ et de la SAUR. Les élus des deux collectivités ont récemment rencontré la

société ITECOM pour demander un chiffrage de remise en état du système appelé « SOFRREL » où des problèmes d'interférences ont été constatés. Cette télégestion est d'autant plus indispensable pour le suivi des compteurs sectoriels installés sur les réseaux et poursuivre ainsi les études patrimoniales engagées sur chacune des deux collectivités. Il sera donc nécessaire de disposer d'un contrat de maintenance pour le bon cadrage de ce système de télégestion.

Recensement de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Conformément au décret n° 2003-485 du 5 juin 2003,

le prochain recensement de la population aura lieu du jeudi 15 janvier 2020 au 15 février 2020 sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Le précédent recensement remonte à 2015 pour les communes historiques de Oigny, Saint-Agil, Saint-Avit, Souday et 2017 pour Arville.

En 2020, la commune de Couëtron-au-Perche sera découpée en 6 districts correspondant aux limites des communes déléguées dont 2 districts pour Souday, soit un total global de 804 logements à recenser sur le territoire.

Cinq agents recenseurs seront recrutés et répartis comme suit :

- 1 agent pour 80 logements à Arville
- 1 agent pour 75 logements à Oigny et 93 logements à Saint-Avit
- 1 agent pour 183 logements à Saint-Agil
- 2 agents pour 373 logements à Souday dont un district de 188 logements et un second district de 185 logements.

La dotation forfaitaire de recensement 2020 allouée par l'Etat s'élève à 2 297 € pour l'ensemble de la commune.

Rémunération des agents recenseurs

Il est proposé d'attribuer une indemnité forfaitaire de 4 € par logement recensé et une indemnité de 40 € par session de formation préalable à l'enquête de recensement (deux demi-journées par agent recenseur). La rémunération est soumise à cotisations salariales et patronales. Ce qui représente une enveloppe d'environ 3 216 € brut, plus les charges patronales. Des indemnités kilométriques seront allouées conformément à la réglementation applicable dans la Fonction Publique Territoriale, au vu d'un état récapitulatif établi par chaque agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur Le Maire :

- à recruter cinq agents recenseurs répartis sur les six districts de la commune nouvelle à compter du 8 janvier 2020 (date de la première session de formation) jusqu'au 15 février 2020, chacun des agents sera nommé par arrêté municipal ;

- à nommer par arrêté municipal un agent communal en qualité de coordonnateur de l'enquête de recensement pour l'année 2020 afin de coordonner les travaux des agents recenseurs ;

➤ **APPROUVE** la rémunération qui sera accordée aux agents recenseurs selon le barème décrit ci-dessus ;

➤ **DECIDE** de rembourser les kilomètres parcourus par les agents recenseurs utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de l'enquête de recensement selon le barème en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.

Questions diverses

Présentation du PNR du Perche aux élus de la communauté de communes des Collines du Perche

Le 5 décembre, les élus de la communauté de communes des Collines du Perche ont accueilli à la Grange de Saint-Agil, Denis GUILLEMIN Directeur du Parc Naturel Régional du Perche pour une présentation approfondie de ce territoire percheron fort d'une identité historique, géographique et culturelle.

Le PNR du Perche a été créé en 1998 sur les deux départements d'Eure et Loir et Orne, situés sur deux régions : Centre Val-de-Loire et Normandie. A ce jour, ce parc couvre une superficie de 194 139 hectares, compte 88

communes et près de 78 000 habitants. Sous forme de syndicat mixte, les missions s'articulent autour de trois axes majeurs :

- Faire des patrimoines du Perche des atouts pour aujourd'hui et pour les générations futures ;
- Faire de l'investissement environnemental le moteur du projet de développement durable ;
- Agir dans la cohérence pour préparer l'avenir avec les habitants et les acteurs du Perche.

Lors de sa création, les communes d'Arville, Le Plessis-Dorin, Oigny et Saint-Avit avaient été sollicitées pour intégrer le PNR du Perche. Deux d'entre-elles n'ayant pas réservé de suite favorable à cette adhésion, le nord du département de Loir et Cher n'est donc pas rentré dans ce parc.

A chaque revoyure, une nouvelle charte détermine les actions et priorités de la structure avec une obligation de résultats ainsi que son nouveau périmètre.

A compter de 2020, une procédure de révision de la charte va être engagée, permettant ainsi aux communes des Collines du Perche de candidater à l'intégration de ce parc pour une adhésion effective en 2025. Comme l'a déjà fait le Conseil Municipal de Couëtron-au-Perche, les communes souhaitant rejoindre le parc devront délibérer dans les meilleurs délais.

Cette présentation a permis un éclairage et a suscité l'intérêt des élus qui y ont assisté.

Renforcement réseau électrique La Jammetière Arville

Le SIDELC a programmé en 2020 des travaux de renforcement électrique sur le secteur de la Jammetière, commune déléguée d'Arville.

Visite des écoles du territoire des Collines du Perche

Les élus ont visité les six écoles, les garderies périscolaires et chacune des cantines du territoire de la communauté de communes des Collines du Perche. Il en ressort que certains sites sont plus compliqués que d'autres, déplacement des élèves pour se rendre à la cantine ou à la garderie situées à l'extérieur de l'école.

Cantine scolaire Souday

Mme Jacqueline BONNOUVRIER, cantinière à Souday depuis 1982, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 2019. Elle est remplacée par Mme Sophie BEAUCHAMP, en poste au sein de la cantine depuis plusieurs années, qui sera assistée d'un agent au moment de servir les repas.

Nous souhaitons une longue et agréable retraite à Mme BONNOUVRIER, laissant un souvenir inoubliable des savoureuses recettes confectionnées aux enfants depuis de nombreuses années soit plus de 330 000 repas.

Dates à retenir

- Cérémonie des Vœux 2020
 - Arville : samedi 4 janvier à 14 heures
 - Souday : vendredi 10 janvier à 19 heures
 - Oigny : samedi 11 janvier à 15 heures
 - Saint-Avit : samedi 18 janvier à 15 heures
- Conseil Municipal – 20 heures, salle communale St Agil
 - mercredi 15 janvier
 - lundi 17 février - approbation des comptes administratifs 2019
 - lundi 9 mars – vote des budgets primitifs 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
J. GRANGER.